



Procès-verbal de la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

21 octobre 2021 – 12h15 – 14h00

Présent·e·s

Mmes

Isabelle Raymond
Marj Tonini (PV)
Erica van de Waal

MM.

Nicolas Bancel
Jean-Moïse Rochat
David Zandirad

Excusé·e·s

Mme Gaële Goastellec
Mme Anne-Christel Zeiter-Grau
M. Laurent Zufferey

1. Validation de l'OJ et du PV de la séance précédente

L'OJ et le PV sont validés à l'unanimité.

2. Point sur la situation sanitaire

Le pass sanitaire est demandé aux assistant·e·s pour l'accès à la BCU, alors qu'ils/elles sont aussi employé·e·s par l'UNIL et la consultation des ouvrages s'inscrit dans leur cahier de charge. Apparemment une exception a été faite, comme pour les autres employé·e·s ; il convient de surveiller ce point.

On s'interroge sur la forme que prendront les examens de janvier 2022, notamment s'il faut prévoir les examens à distance pour les personnes ne disposant pas du pass sanitaire. Normalement, à ce niveau, il incombe à chaque Faculté de décider et d'informer ses enseignant·e·s ; cela a été fait dans certaines déjà.



De manière générale, il faudra en discuter avec la Direction et l'interroger par rapport à ses plans pour l'avenir. L'enseignement *comodal* ne devrait pas devenir la norme après la pandémie selon la CoPers ; il est important d'amener la Direction à se positionner sur cette question.

Il convient également de demander à la Direction de clarifier plus précisément les situations pour lesquelles le pass sanitaire est demandé. Par exemple, est-il requis pour participer aux Conseils de Faculté ? Selon la directive, il semble que si plus de 30 personnes y participent, il faudrait l'exiger. Dans ce cas, il faudrait évaluer l'éventualité de permettre une séance hybride avec la possibilité de voter à distance ; car certains membres en sont actuellement potentiellement exclus.

3. Retour de la séance de bureau avec la Direction

Tout s'est bien déroulé dans un climat détendu. La Direction a été informée par la CoPers sur le rôle de la Commission et les directives sur lesquelles la CoPers devrait être consultée. Une liste des directives a été établie (voir point 5). Le principe est que la CoPers doit être consultée sur toutes les directives qui concernent les conditions de travail des employé·e·s de l'UNIL, y compris le corps professoral, et non seulement les PAT, comme le pratiquait l'ancienne Direction. On rappelle que tous les corps sont représentés à la CoPers.

4. Liste des directives sur lesquelles la CoPers doit être consultée

La liste des directives (hors domaine Ressources Humaines pour lesquelles une consultation est évidente) établie par le bureau est validée. On doit encore vérifier s'il existe une directive sur l'ergonomie au travail ou bien poser la question à la Direction de l'avancée de ce projet.

5. Journées végétariennes dans les cafétérias de l'UNIL

La CoPers propose d'élargir le choix des plats végétariens tous les jours et dans toutes les cafétérias de l'UNIL, plutôt que d'imposer un seul jour par semaine sans viande ; à ce propos des collaboratrices et collaborateurs se sont plaints du fait que l'employeur impose un régime particulier. Il nous semble qu'un choix étoffé de plats végétariens manque dans la cafétéria de l'Unithèque, alors que la cafétéria de Géopolis propose un grand choix de plats végétariens de bonne qualité tous les jours. On pourrait suggérer d'engager ponctuellement un·e nutritionniste pour garantir des plats équilibrés et variés dans les cafétérias de l'UNIL.

6. Cas de force majeure pour prolongation des contrats à durée déterminée (recherche)

Selon la CoPers, il est nécessaire de donner une définition plus claire de la notion de « cas de force majeure ». L'exemple évoqué par une personne de la CoPers concerne une assistante doctorante qui a eu un accident professionnel en voiture, avec blessures, qui a demandé une prolongation de son contrat de travail pour terminer son PhD, mais qui sera probablement refusée. Cet exemple pourra être utilisé pour illustrer cette nécessité auprès de la Direction. En ce qui concerne la prolongation des contrats, il reste encore des assistant·e·s engagé·e·s à

des taux inférieur à 80%, pour ces personnes, se pose la question de la durée des cinq ans et des exceptions en cas de prolongation.

7. Clôture du mandat de la CoPers 2019-2021

L'annonce pour les prochaines élections a été envoyée par le Secrétariat Général ; le mandat de la CoPers 2019-2021 touche à sa fin. David Zandirad initiera un rapport de bilan de la mandature.

8. Divers et propositions individuelles

Proposition d'organiser un repas en soirée pour célébrer la fin du mandat 2019-2021, probablement le 9 novembre à Lausanne centre-ville, soit le jour de la dernière séance avec la Direction.